



Le 14 juin 2017

Par courrier électronique

RÉSEAUX
MEMBRES :

- Alma
- Amos
- Baie-Comeau
- Coaticook
- Joliette
- Magog
- Westmount
- Saguenay
- Sherbrooke
- St-Jean-Baptiste
(Coopérative)

Monsieur Pierre Méthé
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET : *Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel*

Dossier de la Régie : R-4000-2017

Par la présente, l'AREQ vous informe de son positionnement quant à l'admissibilité de la clientèle des redistributeurs au « programme Conversion à l'électricité ». Par souci d'équité pour la clientèle québécoise et en respect avec les objectifs de la Politique énergétique 2030 quant à la transition vers une économie à faible empreinte de carbone, l'AREQ conseillera à ses membres d'appuyer l'initiative d'Hydro-Québec Distribution de permettre l'admissibilité de la clientèle des redistributeurs au programme.

Toutefois, en référence aux diverses représentations de l'AREQ depuis 2012 (principalement les mémoires de l'AREQ dans le R-3854-2013 et le R-3972-2016) quant à la tarification de ses membres, l'AREQ soumet et rappelle que l'ajout de charge en période de pointe (notamment le chauffage) se traduit par une augmentation des achats d'énergie plus forte que l'augmentation des ventes associées. La forte rigidité du mécanisme de facturation de la puissance et le signal de prix associé, pour nos membres au tarif LG, démontrent que ce programme aura un effet négatif direct sur les marges bénéficiaires.

L'AREQ soumet que, bien que ses membres soient admissibles au programme de gestion de la demande en puissance (GDP), les critères d'admissibilités ne permettent pas à tous les réseaux municipaux d'y participer.

L'AREQ réitère l'importance de procéder à un réajustement du tarif d'achat d'énergie de ses membres. Bien que favorables aux objectifs du programme nos membres sont inquiets quant aux impacts réels pour leurs organisations. Enfin, l'AREQ soulève que cette situation est très préoccupante pour ses membres.

Veuillez recevoir l'expression de nos sincères salutations.


Claude Bouchard, ing. M.Sc.

Vice-président de l'AREQ et Directeur Hydro-Jonquière

Adresse postale :

1800, rue Roy
Sherbrooke (Qué)
J1K 1B6

Téléphone
(819) 821-5727
poste 5706

Télécopieur
(819) 822-6085

Courriel :
info@areq.org